

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2025**

Etaient présents : Céline BELONY - Jean REMETTER – Philippe SCHAEFFER – Tom SCHAEFFER – Yannick SCHAEFFER

Etaient Absents : Vanessa BARTHELEMY - Gérard BLANCHON –

Taux des taxes directes locales 5 Pour

Taxe Foncier Bâti : 26.72 % sur une base d'imposition de 37 700 €

Taxe Foncier non bâti : 32.15 % sur une base d'imposition de 10 600 €

Taxe habitation sur résidence secondaire : 8.09 % sur une base d'imposition de 0 €

Subvention 5 Pour

Asca Einvaux :	30 €	Souvenir Français :	50 €
Donneurs de sang :	90 €	Foyer rural octobre rose :	50 €
Familles rurales :	50 €	Foyer rural :	25 €
ADMR :	90 €		

Compte Financier Unique 2024 – 4 Pour

Les membres du conseil municipal approuvent le compte financier unique 2024 qui se décompose comme suit :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	84 704,53
	Réalisé :	52 337,87
	Reste à réaliser :	13 591,84
Recettes :	Prévu :	84 704,53
	Réalisé :	29 931,25
	Reste à réaliser :	18 092,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	104 987,00
	Réalisé :	59 842,66
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	111 369,53
	Réalisé :	110 168,67
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-22 406,62
Fonctionnement :	50 326,01
Résultat global :	27 919,39

Affectation du résultat – 4 Pour

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	7 138,40
- un excédent reporté de :	43 187,61
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	50 326,01
- un déficit d'investissement de :	22 406,62
- un excédent des restes à réaliser de :	4 500,16
Soit un besoin de financement de :	17 906,46

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	50 326,01
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1008)	17 906,46
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	32 419,55
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	22 406,62

Budget primitif 2025 – 5 Pour

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	53 148,48	(dont 13 591,84 de RAR)
Recettes :	53 148,48	(dont 18 092,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	70 888,51	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	90 028,77	(dont 0,00 de RAR)

Souscription au contrat mutualisé – Garantie maintien de salaire – 5 Pour

Le Conseil Municipal décide de fixer la couverture des risques et le montant de la participation de La collectivité en référence à la convention de participation souscrite par le CDG54 à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2024 avec prorogation d'un an, fixant son terme au 31 décembre 2025.

DECIDE d'adhérer à la convention à compter du : 01/07/2025 pour la garantie 1.

Couverture du risque prévoyance selon les modalités suivantes :

- Garantie 1 : Risque « incapacité temporaire de travail » : (1.15%)
- Garantie 2 : Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » : (2.15%)
- Garantie 3 : Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » + « capital perte de retraite » : (2.58%)

Le choix des garanties retenues se fait au sein de chaque collectivité. Pour adhérer à la convention de participation du CDG54, il est obligatoire de retenir au minimum la garantie « incapacité temporaire de travail ».

Montant de la participation de la collectivité : 5 Pour

- Le principe de la participation obligatoire pour adhérer à la convention de participation du CDG54 :

- Risque « incapacité temporaire de travail » : 100% du taux de cotisation supporté par la collectivité pour les agents dont le traitement (TBI + NBI) est inférieur ou égal au salaire moyen dans la collectivité.

Subvention voyage Chili : 5 Pour

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'une famille sollicitant la commune afin d'obtenir une subvention pour la participation de son enfant au voyage au Chili organisé par le collège de Gerbéviller.

Les membres du conseil décident, à l'unanimité, d'attribuer la somme de 70 € à Mme CHATEAU Stéphanie pour la participation de son fils Quentin au voyage au Chili.

Déneigement : 5 Pour

Monsieur Pernin Nicolas a effectué un passage de déneigement le 13 mars 2025.
Le conseil municipal propose une indemnisation de 20€